

Mairie d'**AUVERS SAINT GEORGES**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 16 octobre 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie le mercredi 16 octobre 2024 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur MEUNIER Denis, Maire.

Étaient présents : M. MEUNIER, MME MILLET, Mme RIFFET, Mme LAVOINE, MME SARZAUD, Mme BARTH, M. BERTAUD, M. ELY, Mme MOISAN, Mme PIONNEAU

Absents excusés : M. GARDON, M. EVRA, M. HENTGEN,

Madame BARTH a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire informe que le conseil avait été convoqué initialement le 12 octobre 2024 à 9h, et que le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le conseil a de nouveau été convoqué le 16 octobre 2024 à 19h, le conseil pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum en application de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Madame MILLET fait lecture du compte rendu du Conseil municipal du 25 juillet 2024, lequel n'apporte pas d'observations.

I. Détermination du nombre d'adjoint

Monsieur le Maire explique qu'un poste d'adjoint au Maire est désormais vacant suite à la démission de Monsieur Franck RECOULES et qu'il convient que le Conseil Municipal se prononce sur la nouvelle détermination du nombre des adjoints.

Il est demandé au Conseil Municipal de modifier le nombre des adjoints au Maire et le réduire de trois à deux, en conséquence, l'ordre du tableau du Conseil Municipal comme suit :

Maire	M. MEUNIER Denis
1 ^{er} adjoint au maire	Mme MILLET Corinne
2 ^{ème} adjoint au maire	Mme RIFFET Isabelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la démission de Monsieur Franck RECOULES,
- MODIFIE le nombre des adjoints au Maire et le réduit de trois à deux,
- FIXE, en conséquence, l'ordre du tableau du Conseil Municipal comme présenté

II. Indemnité de fonction des élus

Considérant qu'il appartient au conseil Municipal de voter, dans les conditions fixées par la loi, les indemnités de fonction versées aux élus municipaux, étant entendu que les crédits sont inscrits au budget de la commune,

Il est demandé au Conseil Municipal de ne pas modifier le montant des indemnités de fonction du Maire ainsi que des adjoints, en maintenant les taux suivants :

AVANT cette délibération		APRES cette délibération	
Qualité Nom – Prénom	%tage Indice 1027	Qualité Nom – Prénom	%tage Indice 1027
Maire MEUNIER Denis	41.60	Maire MEUNIER Denis	41.60
1 ^{er} adjoint au maire MILLET Corinne	19.80	1 ^{er} adjoint au maire MILLET Corinne	19.80
2 ^{ème} adjoint au maire RECOULES Franck	19.80	2 ^{ème} adjoint au maire RIFFET Isabelle	19.80
3 ^{ème} adjoint au maire RIFFET Isabelle	19.80		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de ne pas modifier le montant des indemnités de fonction du Maire ainsi que des adjoints, en maintenant les taux proposés ci-dessus.

III. Décision Modificative n°2 - Commune

Monsieur le Maire propose d'approuver la décision modificative présentée afin de tenir compte d'ajustements d'investissement notamment l'acquisition par droit de préemption de parcelles, la dernière phase de fresques décoratives sur les transformateurs électrique, l'acquisition d'un Nas (matériel informatique), l'acquisition d'un terrain multisports et la mise en place de bornes wifi pour la salle polyvalente et le foyer rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la décision modificative n°2 présentée.

IV. Point sur le transfert des parcelles ZD175+177+256

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les parcelles citées ont été mises à la vente suite à une DIA reçue le 09/07/2024 à laquelle nous avons répondu favorable compte tenu du délai de réponse de 2 mois, que ces parcelles sont situées dans un secteur classé Vallée de la Juine et qu'il y a lieu de préempter en application du PLU (zone Ua et Ub).

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité l'exercice du droit de préemption sur ces parcelles.

V. Désignation des représentants au sein des structures extérieures

Suite à la démission de Monsieur RECOULES, adjoint au maire, et au futur déménagement de Madame SARZAUD, une conseillère, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de redésigner des représentants au sein de commissions extérieures.

Après concertation avec les conseillers, il est proposé comme suit :

- **Commissions intercommunales :**

- o **Attractivité du territoire :**
Isabelle RIFFET
Yves BERTAUD
- o **Voirie et réseaux divers :**
Romain HENTGEN
Corinne MILLET
- o **SCoT :**
Denis MEUNIER
Yves BERTAUD
- o **Ordures ménagères :**
Corinne MILLET
Isabelle PIONNEAU

- **Comités syndicaux :**

- o **SIARJA :**
Titulaire : Isabelle PIONNEAU
Suppléant : Yves BERTAUD
- o **SIEGIF :**
Titulaire : Denis MEUNIER
Titulaire : Romain HENTGEN
Suppléant : Jean-Marc ELY
Suppléant : Isabelle RIFFET
- o **Programme LEADER du PNR**
Titulaire : Yves BERTAUD
Suppléant : Patrick DE LUCA
- o **SIREDOM :**
Titulaire : Corinne MILLET
Suppléant : Karen BARTH
- o **AIMD :**
Titulaire : Isabelle RIFFET
Suppléant : Laëtitia LAVOINE

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la désignation des représentants présentée.

Questions diverses :

Monsieur BERTAUD informe le Conseil de la réception d'un mail relatif au label national Villes et Villages Etoilés organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) auquel il est décidé de répondre favorablement.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.